



Des voitures pour toutes les bourses.

- 35 ROUES & ROUTES
- 37 GASTRONOMIE
- 40-41 CINÉMA
- 42 RADIO-TV
- 43 SUDOKU

# «Papa, tu m'files du fric?»

**ARGENT DE POCHE • Dès leur entrée à l'école, les enfants réclament leur part de «thune». Comment, pour quoi, et surtout combien? La règle est qu'il n'y a pas de règle.**

NICOLE DELLA PIETRA

Attention danger. Trop de parents croient bien faire en augmentant l'argent de poche, en offrant des cadeaux ou en accordant d'autres faveurs, si les résultats scolaires de junior leur donnent satisfaction ou, au contraire, en recourant à la privation d'argent lorsque le comportement du petit dernier dépasse les limites, comme le relève Philippe Perrenoud de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, dans une étude intitulée: «Le mieux est l'ennemi du bien».

Autre réflexe à éviter: établir une relation de marchandage affectif. On ne donne pas à ses enfants pour leur plaire, tout comme on ne leur coupe pas la source de leurs «revenus» lorsqu'on estime qu'ils ne nous témoignent pas suffisamment d'affection ou lorsqu'on craint qu'ils ne nous échappent dans leur quête d'une plus grande autonomie.

Au-delà de ces pièges pédagogiques, il y a les ressources financières de la famille à prendre en compte. Eliane Bornet, de la Fédération romande des consommateurs (FRC), invite les parents à faire leurs propres comptes avant de fixer le montant d'argent qu'ils régaleront à leurs enfants et ados: «La somme consacrée à l'argent de poche des enfants et des adolescents doit être en relation avec les moyens économiques dont disposent les pères et mères. Il est inutile de vouloir bercer les enfants dans l'illusion que l'argent coule à flots alors que le budget du ménage permet tout juste de boucler le mois.»

### Idee reçue

«Les parents qui demandent conseil à notre organisation sont, de toute évidence, des personnes éclairées sur les questions de consommation. Nous constatons trop souvent que d'autres, soucieux de ne pas priver leurs enfants comme ils l'ont peut-être été eux-mêmes dans leur enfance, témoignent d'une générosité parfois démesurée, surtout en regard de leurs moyens financiers parfois modestes», regrette Eliane Bornet. Donner de l'argent aux enfants



L'argent de poche, il faut oser en parler GAETAN BALLY/ KEYSTONE

en plus des dépenses d'éducation et d'instruction peut, dans certains cas de figure, grever lourdement le montant disponible permettant à la famille de joindre les deux bouts. Autrement dit l'argent de poche et les dépenses consacrées aux enfants seraient parfois inversement proportionnels aux moyens des parents.

## Comment donner de l'argent de poche est plus important que combien donner!

Un phénomène que confirme Jacqueline Campiotti, propriétaire de plusieurs boutiques de vêtements et d'accessoires de marques dont raffolent tout particulièrement les ados: «Pour certains jeunes clients et même pour leurs parents, le prix ne semble jouer qu'un rôle secondaire. Je suis surprise de voir avec quelle facilité certains parents, qui n'en ont pas forcément les moyens, cèdent devant les envies de

leurs enfants», relève cette commerçante.

Un avis que ne partage pas Alain Clémence, professeur à l'Institut des sciences sociales et pédagogiques de l'Université de Lausanne. Ce spécialiste a mené une étude auprès de 550 adolescents et de leurs familles, afin d'établir une radiographie des styles d'autorité familiaux en Suisse romande. Selon cette recherche, publiée en janvier 2006, les différentes origines socioprofessionnelles dont proviennent les parents ne se répercutent pas

sur le montant des dépenses que ceux-ci consacrent à leurs enfants.

Seule exception constatée par le professeur Clémence: les ordinateurs. Dans les milieux modestes ou d'immigrés, les parents – ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique – ont tendance à installer un ordinateur dans la chambre des gosses afin que ceux-ci aient accès à cette technologie selon eux indispensable.

Concrètement, l'argent de poche doit servir à responsabiliser l'enfant et à favoriser sa socialisation et sa liberté d'action dans l'apprentissage de l'autonomie. Mieux vaut dès lors se demander comment donner plutôt que de se focaliser sur le «combien». Pour Ursina Kasper Hartmann de Budget-conseil Suisse, il ne faut pas avoir peur d'aborder la question de l'argent au sein de la sphère familiale: «Les parents doivent s'intéresser aux projets d'achat de leurs enfants et leur donner leur avis. Peu importe leur âge, les enfants ont besoin de ces conseils et d'un certain suivi dans l'apprentissage de la gestion d'un budget», explique la spécialiste. Et de rappeler une évidence: «Une tirelire ne devrait jamais être entièrement vide. Un enfant de dix ans est à même de comprendre les rudiments d'une comptabilité, soit le mouvement des entrées et des dépenses.»

Sur sa fiche (disponible à la FRC), Ursina Kasper Hartmann établit en outre une liste de conseils utiles à l'adresse des

familles tels que: verser le pécule régulièrement et ponctuellement et ne pas attendre que l'enfant ou l'adolescent réclame son dû; établir avec lui les dépenses qui devront être couvertes avec cette somme; ne pas exiger de compte-rendu après chaque dépense; l'argent de poche n'est pas un moyen de pression ou un outil pédagogique et enfin, ne surtout pas accorder de rallonges ou solder les dettes des enfants.

Apprendre à domestiquer l'argent, le codifier et l'aborder avec une attitude claire est sans doute l'un des meilleurs antidotes contre le surendettement du futur adulte. I

### A lire en relation avec le sujet:

Code civil suisse, article 323. «Droit de l'enfant»  
«L'argent de poche», Hugues Renaud, Editions Pro Juventute  
«L'exercice de l'autorité dans la famille et ses répercussions à l'école (prof. Alain Clémence, Institut des sciences sociales et pédagogiques, Université de Lausanne)»  
[www.budget.ch](http://www.budget.ch)  
[www.frc.ch](http://www.frc.ch) (Fédération romande des consommateurs)  
[www.lafamily.ch](http://www.lafamily.ch)

### REPÈRES

#### Combien et comment

##### > Budget-conseil

Suisse recommande un versement hebdomadaire de 1 franc par semaine dès la première année scolaire, puis chaque année un franc de plus jusqu'en 4<sup>e</sup>.

> Avec l'entrée de l'élève en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, l'association suggère de passer à un versement mensuel de 20 à 25 francs, de 25 à 35 francs dès la 7<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> et enfin, de 35 à 50 francs dès les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années d'école.

> Dans son enquête (voir ci-dessus), Alain Clémence constate que les sommes octroyées par les parents en Suisse romande correspondent étroitement aux orientations proposées par Budget-conseil Suisse. Le professeur s'est par ailleurs déclaré surpris par le nombre d'enfants qui ne reçoivent rien. NDP

### DETTES

## Solidarité conjugale pour la gestion

«Je suis mariée depuis plusieurs années. Jusqu'à quel point suis-je responsable et tenue de rembourser les dettes que fait mon époux?»

Le principe de base est que chacun est responsable pour les dettes qu'il occasionne. Cependant, la loi attribue un effet de solidarité pour certaines dettes contractées dans le cadre d'un couple. La solidarité, au sein d'un couple, signifie que chacun des conjoints est tenu personnellement pour la totalité de la dette. Mais quels sont donc ces actes pouvant engendrer des dettes communes au couple?

La loi prévoit que chaque époux peut représenter l'union conjugale, indépendamment du régime matrimonial choisi, pour les besoins courants de la famille. Cette notion, large et indéterminée, signifie qu'un époux peut engager le couple pour des besoins courants, soit notamment pour les frais de logement (loyer, charges et entretien courant), des denrées alimentaires, des vêtements et des soins corporels, les frais liés à l'éducation et de formation des enfants, l'assurance-maladie, l'entretien courant d'un véhicule, etc. Les besoins courants doivent toutefois être mis en rapport avec le niveau de vie du couple, ce qui signifie que certains actes pourraient engager solidairement un couple et pas un autre; en cas de conflit, la notion de besoins courants sera définie par un juge.

Dans tous les autres cas, soit au-delà des besoins courants, un époux ne peut représenter le couple qu'avec l'accord exprès de l'autre époux. C'est d'ailleurs dans ce sens que la loi sur le crédit à la consommation ne prévoit plus la signature obligatoire du conjoint lors de l'octroi d'un petit crédit ou d'un leasing. Seul le conjoint qui a signé le contrat est tenu du remboursement. Il va cependant de soi que si un conjoint s'endette seul, cette situation aura un effet direct sur le couple puisque le revenu à disposition de la famille sera plus faible. Enfin, il est important de noter que les impôts courants d'un couple sont presque toujours considérés comme une dette commune du couple. L'Etat y attache en effet le principe de solidarité exprimée auparavant.

CARITAS FRIBOURG

A disposition pour répondre à vos questions: Caritas canton de Fribourg, Gestion de dettes et désendettement, C.P. 275, 1705 Fribourg  
[dettes.secr@caritas-fr.ch](mailto:dettes.secr@caritas-fr.ch)  
[www.dettes.ch](http://www.dettes.ch)

## CE QUE LES ENFANTS EN DISENT

> **Giorgio, 16 ans, gymnaste:** Je reçois 60 francs par mois de mes parents. Ce pécule suffit à peine à couvrir mes petits besoins quotidiens, pas question d'envisager d'acheter des vêtements ou d'autres accessoires coûteux avec cette somme. Lorsque j'aimerais un objet plus cher, je suis obligé de travailler. L'été dernier, j'ai travaillé pratiquement durant toutes mes vacances dans la vigne de mon père pour m'acheter mon VTT de compétition.

> **Aline, 9 ans, écolière:** Je reçois 2 francs par semaine. Mon papa ajoute 50 centimes par note supérieure à 5, que je décroche à l'école. J'évite de dépenser cet argent au jour le jour car j'économise pour m'acheter un aquarium avec des poissons exotiques. Mais bon, il faudra encore convaincre ma mère...

> **Enea, 13 ans, écolier:** Pas besoin d'argent de poche... lorsque je demande, je reçois. Mais je n'ai pas de grands besoins car lorsque j'ai envie de quelque chose, il suffit que j'accompagne l'une de mes grand-mères faire du shopping pour recevoir ce que je désire.

> **Johnny, 15 ans, écolier:** Mon père est au chômage et ma mère – qui fait des ménages – ne gagne pas suffisamment pour me donner de l'argent de poche. Heureusement, je suis plutôt bricoleur et je m'amuse à réparer des objets de récupération comme un train électrique ou mon vélomoteur. Parfois, j'aimerais aussi posséder des fringues de marque, mais quand je vois combien ça coûte, je trouverais dommage de dépenser autant d'argent pour des choses dont je me lasserais peut-être très vite. NDP

## Les parents avouent...

L'argent de poche, apprentissage de l'autonomie financière? «Pas du tout», répond catégoriquement Marianne, mère de deux adolescents de 13 et 15 ans. «Je ne donne pas un centime à mes enfants. Lorsqu'ils ont besoin d'argent, notre maison et notre jardin ont constamment besoin de petits travaux que je rémunère volontiers. La même chose vaut pour les cadeaux d'anniversaire de leurs camarades; c'est à eux d'assumer ces dépenses.» «Au début, ma femme et moi donnions de l'argent de poche à nos deux fils (13 et 16 ans)

explique Gerhard, 45 ans rédacteur. Mais nous nous sommes aperçu que nous avions du mal à nous tenir à ce rituel avec régularité. Depuis, c'est plutôt au coup par coup, après avoir discuté de la nécessité de faire tel ou tel achat.

«Je sais que j'exagère», avoue Renée, 41 ans, traductrice. Mon fils (13 ans) reçoit 80 francs par mois, et de surcroît, je lui achète tout ce dont il a besoin! Je ne peux pas m'en empêcher, je n'ai que lui, il n'a que moi, cela me fait plaisir de le gâter et il me le rend bien!» NDP